

TARIFS DU SEMOCTOM EN 2011

1 - Application du pourcentage de diminution de 3,46 %

1-1 - Collecte et traitement des ordures ménagères des Communautés de Communes adhérentes : prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

Fréquence et type de collecte	Tarifs service an/hab	Types d'organisation de collecte					
1 OM / semaine	74,62 €	X	X	X			
2 OM / semaine	93,38 €				X	X	X
1 Sélectif / 15 jours	7,20 €	X	X	X	X	X	X
1 Verre / 15 jours	15,24 €		X			X	
1 Verre / mois	8,85 €			X			X
Tarif global par an/hab pour la commune		81,82 €	97,06 €	90,67 €	100,58 €	115,82 €	109,43 €

1-2 - Collecte et traitement des déchets ménagers des bâtiments communaux (Mairie, local technique, salle des fêtes...) : tarification annuelle 2011 (aucune modification n'intervient en cours d'année)

- 1 collecte OM par semaine : 0,67 €/hab/an
- 1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux
A recycler 1 fois/ 15 jours :..... 0,73 €/hab/an
- 1 collecte OM par semaine et 1 collecte des matériaux
à recycler 1 fois/ 15 jours + verre 1 fois/ mois :..... 0,81 €/hab/an
- 2 collectes OM par semaine : 0,84 €/hab/an
- 2 collectes OM par semaine et 1 collecte des matériaux
à recycler 1 fois/ 15 jours :..... 0,90 €/hab/an
- 2 collectes OM par semaine et 2 collectes des matériaux à recycler hebdomadaires
(alternance « mélangés/verre) ou situation particulière (centre bourg hebdomadaire) :
..... 1,04 €/hab/an

2 - Maintien des tarifs 2010

2-1 - Collecte des bacs (1^{er} gratuit) : prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Bacs 10 m³ :353,71 € par bac
- Bacs 20, 30 m³ :521,07 € par bac

2-2 - Mise à disposition d'un 10 m³ (artisans, commerçants, entreprises, particuliers...) : prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Bacs 10 m³ :353,71 € par bac

2-3 - Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire (artisans, commerçants, entreprises, particuliers...) : prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2011.

- Borne d'apport volontaire :124,38 € par bac
- Par relevage et vidage :64,53 € par bac

2-4 - Apports en déchèterie : (cf annexe).

2-5 - Redevance Spéciale + contribution entreprises Communautés de Communes de TARGON et des Coteaux de Garonne : prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2011.
